

Valloire, le 16 Mai 2009

Monsieur Le Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris

Objet : Projet d'augmentation des seuils de déclenchement des enquêtes
publiques dans le contexte du Plan de Relance

Monsieur le Premier Ministre,

A l'occasion d'un point d'étape sur la mise en œuvre du plan de relance Monsieur le Ministre de la Relance, Patrick Devedjan, a annoncé qu'il avait proposé à la consultation interministérielle un texte relevant les seuils de déclenchement obligatoire des enquêtes dites Bouchardeau ainsi que l'instauration d'un régime simplifié applicable à certaines installations classées. Nous souhaitons vous faire part de notre désaccord sur ces changements.

La loi Bouchardeau du 12 juillet 1983 prévoit qu'une enquête publique doit être organisée préalablement à l'autorisation de projets susceptibles d'impacter l'environnement. Pour chacun d'entre eux - route, lotissement ou document d'urbanisme - une enquête publique permet au public (associations, riverains, élus,...) d'être informé, de faire part de ses objections éventuelles. Elle est ainsi l'occasion d'obtenir une meilleure adhésion des populations concernées, soit directement, soit via les associations. Malgré ses imperfections: publicité inefficace des tableaux d'affichage, dossiers qui sont parfois des copies des enquêtes précédentes, faible prise en compte des observations du public par les enquêteurs donnant l'impression que les jeux sont faits, ce système a quand même le mérite de rendre obligatoire la concertation.

En relevant les seuils, le gouvernement va concrètement réduire le nombre des enquêtes publiques organisées chaque année et donc diminuer la transparence et le dialogue qui doivent être, selon nous, les nécessaires préalables à tout projet important.

Nous pensons que la crise économique actuelle et le plan de relance en cours ne doivent pas être le prétexte pour défaire les mécanismes permettant de s'assurer du bien fondé des projets, notamment sur le plan environnemental. A l'heure où dette et déficit publics s'envolent et où les alertes concernant l'état de la "Nature" se multiplient, il ne s'agit pas de construire PLUS mais MIEUX.

Pour nous, l'augmentation des seuils pour le déclenchement des enquêtes publiques est une régression. Elle s'inscrit dans une série inquiétante depuis une dizaine d'année: citons à ce titre la proposition de loi en cours de Monsieur Roland Blum relative à la recevabilité des recours contre certains actes en matière d'urbanisme, les modifications de la procédure UTN et des seuils à prendre en compte (Décembre 2006), sans oublier les révisions successives de la loi montagne, assouplissant les dispositions initiales.

Nous espérons que vous comprendrez notre mécontentement. Nous pensons qu'il faut améliorer la procédure plutôt que la supprimer. Nous vous remercions par avance de votre action pour reconsidérer l'intérêt des dispositions annoncées.

Dans cette attente et celle de votre réponse que nous relayerons auprès de nos adhérents, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre respectueuse considération,

Pour les associations signataires citées en référence*,

Régis de Poortere,
Président de 'Valloire Nature Et Avenir'

Contact : Regis de Poortere, 04.79.59.04.96

*Associations signataires :

Les Amis de La Terre en Savoie 31 bis rue Jacotot 73100 Aix en Les Bains

CAF Savoie 176 faubourg Maché 73000 Chambéry

CIPRA France MNEI 5 place BirHakeim 38000 Grenoble

FRAPNA Savoie 26 passage Sébastien Charléty 73000 Chambéry

La Harde « Les Épilobes » Albanne 73870 Montricher-Albanne

Mountain Wilderness France (MW France) MNEI 5 place BirHakeim 38000 Grenoble

Paysages de France MNEI 5 place BirHakeim 38000 Grenoble

Valloire Nature Et Avenir (VNEA) Chalet Pierre Paul Les Verneys 73400 Valloire

Vivre en Maurienne (VEM) chez Annie Collombet Villarbernon 73140 Saint Michel de Mne

Vivre en Tarentaise (VET) Le Villard d'Amont 73210 Landry

